

# Compte rendu de la séance du Conseil municipal

## En date du 4 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le samedi 4 novembre à 14 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis PALLUEL, Maire.

**Etaient présents**, M. Denis PALLUEL Maire et 10 membres

**Absents** : M. Joël RICHARD et Mme. Eliane SEGALEN

**Ont donné procuration** : Joël RICHARD à Marie Noëlle MINIOU, Eliane SEGALEN à Dominique MOIGNE

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas BON

*Marie Noëlle Miniou suite à la lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal intervient pour expliquer qu'Ondine Morin a été reçue en mairie par Eliane SEGALEN et elle-même. Lors de la discussion, qui s'est déroulée dans un bon esprit, Ondine MORIN a expliqué qu'elle n'avait pas compris que le phare était en hivernage. Il lui a été dit que les élus municipaux n'avaient pas apprécié qu'elle expose ces problèmes sur son blog. Elle a dit ne pas voir les choses comme cela. A priori, il s'agit d'une mauvaise compréhension entre les deux parties. Il lui a été demandé de mettre un démenti sur son blog.*

*Il a été convenu de se revoir avant la réouverture du phare.*

### 1° DM budget déchets

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants, vu la délibération du 14 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017 du service déchets, considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative telle que décrite dans le tableau ci-dessous:**

Section de fonctionnement		
Chap./ Comptes dépenses	Objet	Montant (€)
011/ 618		+ 10 000
011/ 6228	Rémunérations intermédiaires (recycleurs bretons)	+ 5 000
011/ 6248	Divers transport biens	+ 10 000
<b>Total dépenses en plus</b>		<b>25 000</b>
012/6215	Personnel affecté	- 4 967
023	Autofinancement complémentaire inv.	- 7 389
<b>Total dépenses en moins</b>		<b>- 12 356</b>
<b>Solde</b>		<b>+ 12 644</b>
Chap./ Comptes recettes	Objet	Montant (€)
70 / 706		+ 12 644
<b>Solde dépenses / recettes</b>		<b>0</b>
Section d'investissement		
Chap./ Comptes dépenses	Objet	Montant (€)
Prog. 111 / 2135	Installations générales, agencements...	- 7 389
Chap./ Comptes recettes	Objet	Montant (€)
21	Virement sect. fonctionnement	- 7 389.00
<b>Solde</b>		<b>0</b>

### 2° Programme de travaux auberge de jeunesse

#### Estimatif des dépenses et plan de financement

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SAFI par une délibération du 14 avril 2017. Le programme de travaux à réaliser sur l'Auberge de jeunesse était basé sur un diagnostic technique établi par l'APAVE qui fait état de certains travaux nécessaires et complété d'une volonté de la collectivité d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment par la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur. Sur ces bases, il a été décidé de retenir un maître d'œuvre pour une mission de base loi MOP + mission complémentaire DIAG. L'enveloppe prévisionnelle

des travaux était de 204 000€HT. Le maître d'œuvre qui a été retenu est le cabinet KOÏBO, en cotraitance avec le BET thermique ARMOEN.

En septembre 2017, un diagnostic du bâtiment en vue d'une isolation thermique par l'extérieur a été présenté par les maître d'œuvre. Suite à la réalisation du DIAG par l'équipe de Maîtrise d'œuvre, il s'avère que les menuiseries extérieures et la couverture sont à remplacer et il est proposé de réaliser des travaux d'embellissement intérieurs. Après discussion, il est proposé de valider ce programme de travaux estimé à 432500€HT.

A partir de ce diagnostic, un premier chiffrage estimatif a été établi. Il comprend deux « phases » :  
 + La phase 1 : remise en état de l'enveloppe, du chauffage et de l'eau chaude sanitaire, 309 000 € HT

+ La phase 2 : rénovation intérieure, y compris l'éclairage, 111 000 € HT

Le chiffrage de ces deux phases a été présenté lors du précédent conseil municipal.

Suite à une réunion qui s'est tenue avec la SAFI, le maître d'œuvre et le Président de l'Auberge, ce programme a été précisé.

Le bilan prévisionnel est donc le suivant :

*valeur AVRIL 2017*

Tâches	
<b>Diagnostics</b>	<b>5 000</b>
Sondages, diagnostics	5 000
<b>Etudes et honoraires</b>	<b>60 800</b>
Maîtrise d'œuvre (mission DIAG + AVP + PRO + ACT + DET + AOR + OPC)	36 500
AMO	5 800
Contrôle technique	8 000
Coordination Sécurité et Protection de la Santé	8 000
Taxes, frais divers	2 500
<b>Travaux y compris facteur insulaire de 40%</b>	<b>432 500</b>
Travaux de rénovation thermique et d'Amélioration (hors option panneaux photovoltaïques estimés à 28k€HT)	432 500
<b>Aléas travaux 5%</b>	<b>21 600</b>
<b>Révisions et actualisation des prix 1,5%</b>	<b>7 000</b>
<b>Total en €HT</b>	<b>526 900</b>
<b>TVA (20%)</b>	<b>105 380</b>
<b>Total en €TTC</b>	<b>632 280</b>

Le détail des travaux est le suivant :

LOT	HT en €		TOTAL HT	Options
	Bâtiment	Amélioration énergétique		
Travaux de réhabilitation				
1 - GROS OEUVRE / DEMOLITIONS	39 300,00		39 300,00	
2 - CHARPENTE / BARDAGE	4 200,00	86 000,00	90 200,00	
3 - COUVERTURE	62 300,00		62 300,00	
4 - MENUISERIES EXTERIEURES	3 700,00	65 000,00	68 700,00	
5 - MENUISERIE INTERIEURE	6 300,00		6 300,00	
6 - CLOISONS / ISOLATION		10 000,00	10 000,00	
7 - REVETEMENTS DE SOLS	19 500,00		19 500,00	
8 - SANITAIRE	6 500,00	20 000,00	26 500,00	
Solaire thermique ou BECS thermodynamique				
9 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE ELEC - POELE BOIS		42 400,00	42 400,00	
Centrale et panneaux photovoltaïques				
10 - PEINTURE	44 500,00		44 500,00	28 000,00
11 - TRAITEMENT	12 300,00		12 300,00	
12 - DESAMIANTAGE	10 500,00		10 500,00	
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>209 100,00</b>	<b>223 400,00</b>	<b>432 500,00</b>	
<i>Investissement au m<sup>2</sup> de SP (arrondi à l'entier supérieur)</i>			<b>910,00</b>	
Les montants en options ne sont pas comptabilisés dans le TOTAL HT				28 000,00

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Diagnostics	5 000	Région CPER	80 000
Etudes et honoraires	60 800	FNADT	80 000
Travaux	432 500	DETR	150 000
Aléas, révisions	28 600	Département	80 000
		Amélioration énergétique	30 000
		<b>Sous total subventions</b>	<b>420 000</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>106 900</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>526 900</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>526 900</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le programme de travaux, ainsi que le financement prévisionnel tel que défini ci-dessus. Il autorise le Maire à rechercher les subventions auprès du Département, la région et l'Etat. Il décide de proposer ce dossier au titre de la DETR 2018.**

Commentant le montant des travaux à réaliser, Nicolas Bon se demande s'il ne serait pas préférable de « tout démolir » et « tout reconstruire ».

Le Maire répond que les montants seraient bien supérieurs. Par ailleurs, même quand elle sera en rénovation, l'auberge pourra continuer à tourner. Le président de l'association a été prévenu que le loyer augmenterait pour tenir compte des travaux réalisés. (Déduction faite des subventions obtenues).

Jean GOUZIEU demande si on connaît le taux de remplissage de l'auberge. Le Maire dit ne pas connaître le chiffre exact. Mais visiblement, la saison 2017 a été très bonne.

Alex Bars demande quelle est l'épaisseur du doublage de l'isolation extérieure en raison du problème de mitoyenneté qui peut se poser au pignon est du bâtiment.

Le Maire signale avoir évoqué cette question avec le voisin pour trouver un accord. Il faudra de toute façon attendre l'avis de l'ABF pour savoir quelle solution de doublage pourra être retenue.

La question du toit de la cuisine est également évoquée. L'ancien toit en plaques de fibro-ciment (amiantées) a été recouvert de plaques en bac-acier.

Eliane Segalen demande si la situation peut rester en l'état.

Jean Gouzien répond qu'il n'y a pas de problème tant que le matériau ne se dégrade pas par en dessous.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Rémy JEGOU, président de l'association gestionnaire.

Il prend acte et se réjouit des travaux proposés pour la rénovation de l'auberge. Il dit mesurer la nécessité d'avoir à une gestion rigoureuse pour faire fonctionner au mieux cet établissement rénové. En effet, le loyer sera augmenté afin de permettre à la Commune de rembourser les emprunts qui seront contractés pour ces travaux. L'auberge, c'est environ 5000 nuitées et un chiffre d'affaires de 150 K Euros. Des partenariats sont en vue pour développer l'activité. L'équipe est disposée à travailler dans le bon sens.

Le maire confirme que si la commune s'engage dans ce programme de travaux, c'est une exigence pour l'auberge d'avoir un projet de développement. Pour le moment, la définition du programme de travaux et la recherche de subventions permettront de mesurer l'ampleur des implications financières.

Joël Richard interroge le Maire sur le calendrier des travaux.

Le maire répond que d'après lui les travaux ne pourront guère démarrer avant fin 2018. Il s'agit d'un ERP, les instructions des dossiers d'urbanisme sont plus longues.

Concernant les subventions une demande sera faite au titre de la DETR. L'objectif serait d'avoir 80% de subventions et donc un autofinancement de 116 900 Euros qui servirait de base au calcul du loyer.

Jean Gouzien demande si le nombre de places sera identique.

Le maire répond que la capacité sera maintenue à 47. Il n'y a pas d'extension du bâtiment si ce n'est la création d'un petit local bagagerie.

Marie-Noëlle Miniou pense que c'est une bonne idée ce n'est pas simple pour le personnel de gérer les départs et les arrivées.

### **Mission de maîtrise d'œuvre**

La mission de maîtrise d'œuvre initiale, confiée au groupement KOÏBO-ARMOEN était basée sur le diagnostic technique établi par l'APAVE.

Le Budget travaux initial était de 204165€HT (isolation par l'extérieur et quelques travaux de réparations)

Le budget global de l'opération se montait à 253640€HT

Le marché de maîtrise d'œuvre étant de 17 000€HT pour une estimation de 204165€HT de travaux, sur la base de 432 500€HT, le marché serait porté à 36 500€HT (inclus la mission de planification de chantier non prévue initialement). La passation d'un avenant de + de 50% d'augmentation n'étant pas autorisée, il est nécessaire de résilier le marché en cours et de procéder à la relance de la consultation de Maîtrise d'œuvre : la SAFI se chargera de mettre en œuvre ces actions à mener.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :**

- valider la résiliation du marché de Maîtrise d'œuvre (groupement KOÏBO/ARMOEN)
- valider le principe d'une relance de la consultation de maîtrise d'œuvre (sans la partie DIAG) afin de tenir compte du nouveau programme de travaux

### **Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

- Montant du marché initial : 4 975 € HT

S'agissant du marché d'AMO de la SAFI, le programme de travaux étant plus important avec un plus grand nombre d'entreprises à gérer pour la phase consultation et de notification des marchés, il est proposé de passer un avenant.

- Les missions initiales restent inchangées, mais l'évolution du programme de travaux (de 204 165€ht à 432 500 € ht) induit un temps passe supérieur en phase étude et analyse des offres. Le montant de l'avenant est estimé à 825 € HT, décomposé comme suit :

Analyse technique et faisabilité	Nombre de réunions (u)	Nombre jours "site"	Nombre jours "bureau"	Total nombre de jours	Montant total en € HT
analyse Avant projet et dossier Déclaration de travaux			0,50	0,50	275,00 €
assistance à la consultation des entreprises : préparation marchés, lancement consultation, mise au point analyse avec Architecte, CAO et préparation de la notification			1,00	1,00	550,00 €
prix de revient journalier (€HT)		650,00	550,00		
coût total (€HT)		- €	825,00 €	1,50	825,00 €
coût total (€TTC)					990,00 €

*Soit une augmentation du marché de + 21%*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cet avenant avec la SAFI, pour un montant de 825 €HT.**

### 3° Centre de contrôle technique



État actuel – intérieur accès bureau / sanitaire/ vestiaire



État actuel – travée avec fosse




État actuel – accès public vue intérieure

### Décomposition des travaux à envisager pour l'implantation du centre technique auto au sein de l'atelier des services techniques.

	quantité m <sup>2</sup> /ml/unité	montant €HT
révision portes de remise technique	3	1 500,00 €
remplacement porte accès extérieur remise (accès public)	1	1 000,00 €
adaptation fosse pour véhicules	1	4 000,00 €
travaux d'électricité pour les installations de contrôle et éclairage	1	2 000,00 €
réfection sanitaires / vestiaires / douche (murs sols plafonds, élec, plomberie)	18	6 190,00 €
réfection bureau (murs sols plafonds, élec)	32	6 310,00 €
divers : peinture de sol, menus travaux, nettoyage	1	1 500,00 €
Montant total yc coeff insulaire en €HT		22 500,00 €
Montant total yc coeff insulaire en €TTC		27 000,00 €

## Montant global de l'opération

	
<b>OUESSANT CENTRE TECHNIQUE AUTO</b> <b>BILAN FINANCIER PREVISIONNEL</b>	
valeur JUILLET 2017	
<b>Tâches</b>	
<b>Diagnostics</b>	<b>1 500</b>
Sondages, diagnostic amiante	1 500
<b>Etudes et honoraires</b>	<b>13 275</b>
Maîtrise d'œuvre (mission DIAG + AVP + PRO + ACT + DET + AOR)	4 500
AMO - phase mise au point programme et contrat de MOE, CT, CSPS uniquement	3 775
Contrôle technique	2 300
Coordination Sécurité et Protection de la Santé	1 500
Taxes, frais divers	1 200
<b>Travaux y compris facteur insulaire de 40%</b>	<b>22 500</b>
Travaux	22 500
<b>Aléas travaux 7%</b>	<b>1 600</b>
<b>Révisions et actualisation des prix 0%</b>	<b>-</b>
<b>Total en €HT</b>	<b>38 875</b>
<b>TVA (20%)</b>	<b>7 775</b>
<b>Total en €TTC</b>	<b>46 650</b>

## Plan de financement

Dépenses € HT		Recettes	
<b>Diagnostic</b>	<b>1 500</b>	<b>DETR (80%)</b>	<b>31 100</b>
<b>Etudes et honoraires</b>	<b>13 275</b>	<b>Commune (20%)</b>	<b>7 775</b>
<b>Travaux</b>	<b>22 500</b>		
<b>Aléas</b>	<b>1 600</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>38 875</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 875</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- valide ce programme de travaux avant la mise à disposition du local pour effectuer le contrôle technique des véhicules, dans le cadre d'une convention qui sera mise en place.
- valide le plan de financement et autorise le Maire à constituer un dossier de demande de DETR (2<sup>e</sup> dossier)

Nicolas Bon interroge le Maire pour savoir quelle solution sera retenue pour Molène.

Le maire signale avoir posé la question au Sous-Préfet pour Molène et Sein, sans réponse à ce jour.

Nicolas Bon : « la loi s'applique partout ».

Marie-Noëlle Miniou s'interroge également sur la situation à Groix.

Thierry Rolland répond en rappelant que les conditions sont très différentes à Groix puisqu'il existe un roulage qui permet de faire passer facilement les véhicules. Pour autant le Maire signale

qu'il existe à Groix un système de contrôle de véhicules « allégé », un peu comme ce qui est demandé à Ouessant.

Le maire ajoute que le Sous- Préfet ne lui a pas caché qu'en cas d'absence de contrôle technique, se poserait la question des assurances et des cartes grises.

Nicolas Bon demande si la Commune aura toujours l'usage du bâtiment.

Le maire répond par l'affirmative car le contrôle technique ne fonctionnera qu'à des périodes précises.

Thierry Rolland fait remarquer qu'en raison des problèmes de place de stockage de matériel, il serait judicieux d'attendre jusqu'à la fin des travaux de la salle polyvalente pour installer ce centre de contrôle.

Fabienne Toulan intervient pour dire qu'il ne faut pas engager les travaux si on obtient pas le maximum de DETR.

Jean Gouzien signale que la couverture du bâtiment est en fibro.

Le maire répond il n'est pas prévu de la changer.

## AMO

Analyse technique et faisabilité	Nombre de réunions (u)	Nombre jours "site"	Nombre jours "bureau"	Total nombre de jours	Montant total en € HT
assistance à la mise au point du programme : schéma organisationnel, pré-estimations, planning général des interventions	1	0,5	0,5	1,00	600,00 €
assistance au choix du Maître d'Œuvre (consultation directe d'un prestataire, négociation, mise au point du contrat, préparation de la notification)			1	1,00	550,00 €
réunion de lancement, visite sur site, mise au point avec la Maîtrise d'Œuvre sur la phase DIAG / validation du programme de travaux	1	0,50	0,50	1,00	600,00 €
analyse Avant projet et dossier Déclaration de travaux	1	0,50	0,50	1,00	600,00 €
assistance à la consultation des entreprises : préparation marchés, lancement consultation, mise au point analyse avec Architecte, CAO et préparation de la notification	1	0,50	2,00	2,50	1 425,00 €
prix de revient journalier (€HT)		650,00	550,00		
coût total (€HT)		1 300,00 €	2 475,00 €	6,50	3 775,00 €
coût total (€TTC)					4 530,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier à la SAFI une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour un montant de 3 775 €HT.

## 4° Remplacement François MALGORN dans diverses délégations

Suite au décès de François MALGORN il est nécessaire de procéder à son remplacement pour divers organismes dans lesquels il avait été désigné pour siéger au nom de la commune.

### Délégué Commune Conseil Portuaire

François MALGORN était titulaire pour siéger au Conseil Portuaire, son suppléant était Mickaël GRÜNWEISER.

Nicolas BON présente sa candidature pour le remplacer en qualité de titulaire.

Jean GOUZIEN accepte d'être titulaire mais souhaite participer activement aux réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme représentants au Conseil portuaire du port du Stiff :

- Nicolas BON, titulaire
- Jean GOUZIEN, suppléant

## Office du Tourisme

François MALGORN était un des cinq représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Office, avec le Maire, Marie Noëlle MINIOU, Thierry ROLLAND, Joël RICHARD.

Dominique MOIGNE présente sa candidature pour remplacer François MALGORN.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Dominique MOIGNE pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme, en remplacement de François MALGORN.**

## Représentant pour siéger au Parc Marin

Par une délibération du 6 juin 2014, François MALGORN avait été désigné pour siéger au Conseil de Gestion du Parc Marin d'Iroise, son suppléant étant Joël RICHARD.

Nicolas BON accepte de le remplacer au sein du conseil de gestion du Parc Marin d'Iroise.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Nicolas BON pour représenter la Commune d'Ouessant au sein du conseil de gestion du Parc Marin d'Iroise. Son suppléant reste Joël RICHARD.**

Jean Gouzien informe le Conseil qu'il y aurait une réunion prochainement sur le champ de vision du sémaphore du Stiff. Il en a été informé par un mail des Affaires Maritimes.

Alex Bars précise qu'il y a une servitude quand on est dans le champ de vision du sémaphore. L'ancien champ de vision était à 25 mètres du sol. Maintenant le sémaphore est plus haut. Le champ de vision s'est amélioré et les servitudes sont moindres. Donc automatiquement ils vont mettre le à 360°.

Nicolas Bon demande qui a fait les travaux de l'escalier au Stiff (déplacement)

Le maire répond que les travaux ont été commandé par la Région.

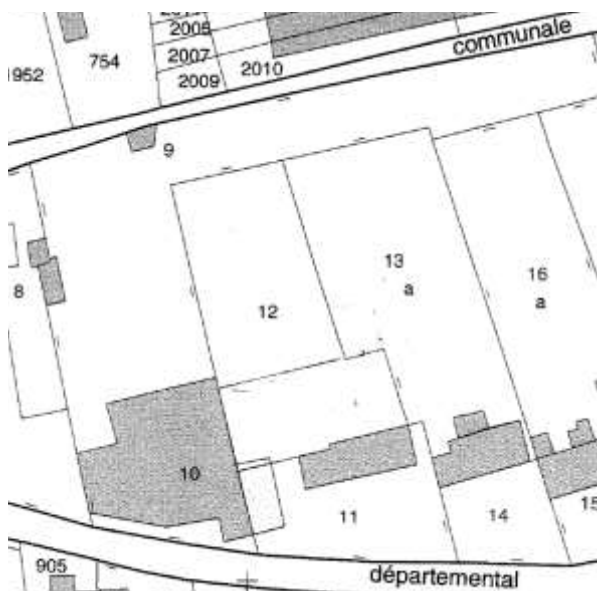
Nicolas Bon signale ils ont coupé les pieds de l'escalier, et installé seulement 1 support, 2 plaques. Il faudrait selon lui un gousset le long de la plaque pour étayer ».

Le maire lui répond qu'il pourra faire cette demande lors du prochain le conseil portuaire qui se tiendra très bientôt.

## 5° Demande de droit de passage Mme. PAPIN

La Commune a acheté la parcelle AB n°12 à M. FRESIL. Pour répondre à sa demande un mur a été construit pour séparer sa propriété du terrain de la salle polyvalente. Mais ce mur a empiété sur la propriété indivise de la famille THIRION. Les propriétaires pourraient donc demander la destruction de la partie de mur construite sur leur terrain (sur une longueur de 5,90 m).

A la place, les consorts THIRION demandent à la Commune de leur céder un droit de passage entre leur parcelle AB n°13 et le CD n° 20, via la parcelle AB n° 9.





Nicolas Bon remarque qu'elle n'avait pas d'accès avant, et demande en quoi consiste ce droit de passage.

Thierry Rolland suggère d'attendre que les VRD et la salle polyvalente soient faits pour voir quel passage pourrait être laissé car la physionomie du terrain va changer.

Le Maire suggère de revoir la question et de se renseigner si le terrain en question ne serait pas à vendre.

## 6° Questions diverses

### **Loyer remplaçante appel médical**

La MAPA a été obligée de passer par une agence d'intérim pour remplacer une aide-soignante de nuit (Appel médical). 100 € + 20 € de charges

Mais aucune personne n'était d'accord de venir avec le loyer normal (262 + 20 € de charges).

Un accord a été trouvé pour fixer le loyer à 120 € (100 € de loyer + 20 € de charges) pour l'appel médical dans le cas d'une demande d'intervention urgente. Mais il faut une délibération du conseil municipal.

Plusieurs conseillers pensent que ce n'est pas une bonne solution car cela créerait un précédent. Il est donc convenu de conserver le prix du loyer normal tel qu'il a été voté en conseil. Si l'agence d'intérim refuse d'envoyer quelqu'un avec ce niveau de loyer, il appartiendra à la MAPA de trouver une solution. Si cette situation est exceptionnelle, elle pourrait par exemple prendre en charge le différentiel de loyer, quitte à demander éventuellement une aide exceptionnelle au CCAS ou à la Commune.

Questions vues lors de la commission du logement du 26 octobre 2017

### **Loyer Chiron**

- CHIRON : loyer 483,11 / mois + 25 € charges = 508.11 €

Logement très humide, problème de VMC, de chauffage etc...

Proposition : remise de trois loyers.

### **Accord du conseil à l'unanimité.**

Nicolas Bon concède qu'il y a toujours eu des problèmes de remontée d'humidité dans ce bâtiment.

La discussion s'oriente également sur les problèmes de la maison Bon, dans laquelle une remontée d'humidité a été constatée.

Thierry Rolland signale que ça n'a pas été drainé côté extérieur.

Nicolas Bon fait remarquer qu'il y a un drain derrière le mur de l'appentis mais il ne va pas jusqu'au fond.

Le maître d'œuvre (cabinet Koïbo) a été informé de ce désordre et doit faire mettre en œuvre des mesures pour résoudre ce problème.

### **Loyer infirmière au sémaphore du Créac'h**

Une infirmière libérale a loué le deuxième logement du sémaphore. Suite à un désaccord avec le cabinet infirmier, elle n'a plus exercé son activité. Mais espérant pouvoir exercer de nouveau à Ouessant elle avait conservé son logement. Son projet n'ayant pas abouti, elle demande que son loyer soit revu. Compte tenu des éléments en sa possession, la Commission de l'urbanisme fait les propositions suivantes :

- juillet : paiement du loyer au mois soit 282,68 € (avec les charges)

- août et septembre : paiement à la nuit, soit 7,25 € / nuitée × 26 nuitées = 188,50 €

Le total dû par l'infirmière serait donc de : 471,18 €.

### **Accord du Conseil à la majorité (5 abstentions).**

Dans le cadre du débat plusieurs conseillers font valoir leur désaccord.

## **Lettre Madame Tanton**

Le maire donne lecture d'une lettre de Mme. TANTON, résidente au Prat. Elle se plaint des nuisances principalement sonores provoquées par la présence du conteneur à verre à côté de sa propriété. Elle demande qu'il soit déplacé.

Marie-Noëlle Miniou fait remarquer que dès qu'on installe un conteneur dans un quartier il y a toujours quelqu'un qui subit ce type de nuisance.

Dominique Moigne en sa qualité d'adjointe à l'environnement rappelle que la Commune n'assurant pas la collecte du verre en porte à porte il est nécessaire de positionner des containers dans les quartiers, pas trop loin des habitations. Donc on peut déplacer celui du Prat mais il faut le laisser au niveau du village, la difficulté étant de trouver un autre endroit (délaissé de voirie ou terrain communal).

Alex Bars dit comprendre la demande de Mme. TANTON car les personnes qui viennent mettre du verre ne voudraient pas non plus d'un container devant chez elles.

Nicolas Bon pense qu'à l'image de celui de Kermein, pas trop près des habitations, on pourrait peut-être trouver un endroit comme ça au Prat.

Jean Gouzien fait aussi remarquer que quand la personne a acheté la maison, le container était là.

## **- Interventions diverses**

Nicolas Bon intervient pour dire que des affiches ont été apposées pour dire que les feux étaient interdits. Malheureusement, cela n'empêche pas certains d'en faire comme l'autre jour du côté de Porz Doun où il y avait beaucoup de fumée et de flammes.

Marie-Noëlle Miniou informe le Conseil le règlement intérieur de la cantine municipale est à modifier car il date de l'époque où il y avait 2 écoles. Il y a des mots et des phrases à changer.

Thierry Rolland signale qu'il prévoit pour le prochain conseil une convention d'approvisionnement des Algeco de chantier pour leur entretien.